



CH-3003 Berne, SEFRI/BWB/huy

Destinataires :

- Offices cantonaux responsables de la formation professionnelle
- Organisations du monde du travail

n/ref : huy

Berne, le 12 février 2021

Procédure d'audition concernant l'ordonnance relative à l'organisation des procédures de qualification de la formation professionnelle initiale en 2021 dans le contexte du coronavirus

Madame, Monsieur,

Malgré la pandémie, les procédures de qualification ont lieu dans tous les cantons en 2021, si possible de manière ordinaire. Des dérogations au droit en vigueur ne sont possibles que si les dispositions cantonales ou fédérales adoptées en raison de la situation sanitaire ne permettent pas le déroulement ordinaire des examens malgré toutes les mesures organisationnelles possibles.

Le SEFRI a élaboré l'ordonnance mentionnée en titre pour les cas où, malgré toutes les mesures organisationnelles possibles, l'organisation des procédures de qualification de la formation professionnelle initiale (examens écrits et examens pratiques) serait impossible dans un canton. Cette ordonnance est disponible sur le site du SEFRI à la page suivante : www.sbf.ch/audition. Elle permet aux cantons de s'écarter, si nécessaire, du déroulement ordinaire des examens prévus dans les ordonnances sur la formation professionnelle initiale. Elle a été approuvée par la Task Force « Perspectives Apprentissage », mandatée par le SEFRI et constituée des partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI vous soumet cette ordonnance pour avis dans le cadre de la procédure d'audition.

De plus amples informations concernant la solution de rechange pour le domaine de qualification « Travail pratique » et l'activation de la solution de rechange pour l'organisation des procédures de qualification ainsi que les processus définis à cette fin sont disponibles sur le site www.taskforce2020.ch > Procédures de qualification > Procédures de qualification 2021.

Nous vous saurions gré d'utiliser, pour votre prise de position, le formulaire correspondant et de nous le retourner par voie électronique (berufsbildung@sbfi.admin.ch) d'ici au 22 février 2021.

Renseignements :

Reto Trachsel
Tél. : 058 464 64 07
Courriel : reto.trachsel@sbfi.admin.ch

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI
Rémy Hübschi
Einsteinstrasse 2, 3003 Berne
www.sbf.admin.ch

Remarque : l'ordonnance relative à l'organisation des examens cantonaux de la maturité professionnelle fédérale et à la promotion en 2021 dans le contexte de la pandémie de coronavirus est également en cours d'élaboration. Selon la planification, il est prévu qu'elle soit édictée en mars par le Conseil fédéral.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Rémy Hübschi
Vice-directeur
Chef de la division Formation professionnelle et continue